



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024

À l'assemblée extraordinaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mardi 15 octobre 2024 à 9h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

#### Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

#### Sont absentes pour motif :

Madame Liza Poulin, mairesse Ville de Blainville  
Madame Christine Beaudette, mairesse Ville de Boisbriand

2024-10-223

#### OBJET : Ouverture de l'assemblée extraordinaire

Il est proposé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée extraordinaire du mardi 15 octobre 2024 soit ouverte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-10-224

#### OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire
  - 3.1. **Résolution** – Dépôt de la programmation des projets de la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre du volet 2 du programme « Accélérer la transition climatique locale (ATCL) »
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

2024-10-225

**OBJET:** Dépôt de la programmation des projets de la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre du volet 2 du programme « Accélérer la transition climatique locale (ATCL) » - Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a reçu par lettre du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) datée du 4 juin 2024, l'approbation de ses documents comme « Plan climat partiel » permettant le dépôt de projets liés à l'adaptation aux changements climatiques (CC) dans le cadre d'appel à programmation de l'ATCL - Volet 2 – Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat Dépôt de la programmation;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville et ses villes constituantes ont pris connaissance du « Guide du programme Accélérer la transition climatique locale – Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat » afin d'élaborer sa programmation de projet;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville en collaboration des villes constituantes dont Blainville, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse, a élaboré une programmation de 13 projets totalisant une aide financière de 4 387 992 \$ représentant 80% de la somme totale des projets admissibles déposés;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

### IL EST RÉSOLU QUE :

- Le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le dépôt de la demande d'aide financière à ce programme;
- Le conseil atteste que tous les projets de la programmation déposés en soutien à la demande respectent les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel ou complet approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- Le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville s'engage à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui lui sont applicables ou aux projets de la programmation;
- Le conseil de la MRC s'engage, si une aide financière est obtenue, à ce que les villes membres bénéficiaires de la subvention :
  - paient tous les coûts non admissibles associés à ses projets, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés.
- Le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise monsieur Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;
- Soient transmises à la ministre des Affaires municipales une copie certifiée de la présente résolution et la liste des projets autorisés par le conseil de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**2024-10-226**

**OBJET :** Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

---

**2024-10-227**

**OBJET:** Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère

**DE lever la présente réunion à 9 h 15 heures**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eric Westram,**  
Préfet

**Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.**  
Directeur général et greffier-trésorier

Émis le 15 octobre 2024 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

**Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.**  
Directeur général et greffier-trésorier